



Wallonie

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est la **S.A. THOMAS & PIRON HOME**, agissant au nom et pour le compte de **Monsieur et Madame MURENZI/TWIZERE** demeurant **Clos des Princes Evêques, 10 à 5360 Hamois**.

Le bien concerné est situé **Clos des Princes-Évêques, 10 à 5360 Hamois** et cadastré **1e division, HAMOIS, section E n° 202R3**.

Le projet consiste en la **construction d'une habitation unifamiliale (modification du permis initial délivré le 05.02.2018)** et présente les caractéristiques suivantes : application de l'article D.IV.40 qui concerne les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation :

- Ecart par rapport aux prescriptions urbanistiques du lotissement THOMAS & PIRON autorisé le 03 février 2009 (lot n° 20) :
  - mise en œuvre d'un second matériau de parement non conforme (brique de ton brun moyen).

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous** (083/61.52.34 – urbanisme @hamois.be) durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, au Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne.

Des explications sur le projet peuvent être fournies auprès du Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 09 janvier 2021 au 25 janvier 2021 au Collège communal, soit:**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Hamois – Service urbanisme, Rue du Relais, 1, 5363 Emptinne ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@hamois.be

Fait à Hamois, le 04 janvier 2021.